

Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield – Réponses aux questions complémentaires – DQ15

De Marc Bouchard <Marc.Bouchard@invest-quebec.com>

Date Mar 2026-04-28 16:01

À Giroux, Mathieu <Mathieu.Giroux@bape.gouv.qc.ca>

Cc Frederic Simard <Frederic.Simard@invest-quebec.com>; Sophie Bosse <sophie.bosse@invest-quebec.com>; Gladys Caron <Gladys.Caron@invest-quebec.com>; Genevieve Labrie-Beaudoin <Genevieve.LabrieBeaudoin@invest-quebec.com>

📎 2 pièces jointes (816 ko)

Politique_IRFD_fev2021.pdf; Politique_IRFD_mars2025.pdf;

Monsieur,

En référence à votre correspondance concernant le projet mentionné en objet, veuillez trouver ci-dessous les réponses d'Investissement Québec aux questions complémentaires formulées par la commission.

Conformément à votre demande, le libellé de chaque question est repris intégralement avant la réponse afférente.

Vous avez, en mars 2025, modifié votre Politique d'investissement responsable et de finance durable afin de permettre les investissements en défense, mais uniquement pour la production d'armes non controversées destinées aux pays alliés du Canada.

Q1.1. Pouvez-vous nous transmettre une copie de la version antérieure de cette politique?

Voici, en pièces jointes, l'ancienne version ainsi que la version actuellement en vigueur de la Politique d'investissement responsable et de finance durable.

Q1.2. Pour l'application de cette politique, comment définissez-vous une « arme controversée »?

Les armes controversées exclues sont définies selon les critères des Nations Unies ou des accords multilatéraux pertinents. Elles comprennent :

- Les mines antipersonnel;
- Les armes biologiques;
- Les armes à laser aveuglantes;
- Les armes chimiques;
- Les armes à sous-munitions;
- Les armes à fragmentation;
- Les armes incendiaires;
- Les armes nucléaires;
- Les armes à uranium appauvri;
- Les systèmes d'armes létaux complètement autonomes.

Q1.3. Pour les armes non controversées, par quels moyens comptez-vous vérifier leur destination? Existe-t-il des cas où vous comptez valider l'utilisateur final ou la destination finale d'une marchandise exportée? Si oui, veuillez préciser dans quels cas et de quelle manière une telle vérification est faite?

Les entreprises dont les produits ou services d'armes non controversées sont vendus à des pays qui ne font pas partie de l'OTAN ou de ses partenaires privilégiés sont exclues. De plus, bien que les pays partenaires privilégiés de l'OTAN bénéficient d'un statut particulier, il convient de noter que ces pays ne sont pas tous au même niveau de coopération ou de conformité avec les standards de sécurité et de droits humains. Par conséquent, une attention particulière doit être portée aux produits et services d'armes non controversées vendus à ces pays, en faisant preuve de jugement et de discernement.

D'ailleurs, il est à noter que ces produits font partie de la Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée (LMTEC) de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation (LLEI). Une licence d'exportation est donc nécessaire par Affaires mondiales Canada. Investissement Québec collaborera avec Affaires mondiales Canada afin de valider que l'utilisateur final ou la destination finale est conforme.

Enfin, le processus de vérification diligente d'Investissement Québec sera renforcé pour valider que les entreprises et les produits soutenus ne contreviennent pas à des traités internationaux et s'assurera de la conformité, de la transparence et du respect des droits humains de leur utilisation. Des clauses claires seront incluses dans les ententes de financement : les lettres d'offre d'Investissement Québec en vertu desquelles la société d'État manifeste son intention de financer ou d'investir dans un projet ou une entreprise, en définissant les termes de l'aide financière, seront ajustées pour inclure les conditions d'exclusions. Des suivis annuels seront effectués pour s'assurer du respect des critères, et ce, pour toute la durée des ententes de financement.

Dans un article daté du 5 mai 2025 ("Québec mise sur le secteur de la défense"), La Presse indiquait que vous aviez confirmé qu'une directive pour guider l'investissement dans le secteur de la défense était en cours de rédaction.

Q2.1. Cette directive a-t-elle été adoptée?

La directive a été approuvée par le Comité de direction le 13 mai 2025 et diffusée à l'ensemble des employés.

Q2.2. Si oui, veuillez en fournir une copie. Si non, êtes-vous en mesure de communiquer les grandes lignes qui guideront cette directive?

Les directives constituent des encadrements internes et ne sont pas diffusées. Toutefois, les orientations suivantes s'appliquent spécifiquement au secteur des armes :

- *Armes controversées* : Une entreprise est exclue si elle-même ou une entreprise liée fabrique(nt) des armes controversées. Une entreprise est exclue si elle-même, toute entreprise qui la contrôle, ou toute entreprise contrôlée par cette première, fabrique(nt) des composants ou des technologies qui sont utilisés ou qui pourraient être destinés la fabrication d'armes controversées.
- *Armes non controversées* : Les entreprises dont les produits ou services d'armes non controversées sont vendus à des pays qui ne font pas partie de l'OTAN ou de ses partenaires privilégiés sont exclues. De plus, bien que les pays partenaires privilégiés de l'OTAN bénéficient d'un statut particulier, il convient de noter que ces pays ne sont pas tous au même niveau de coopération ou de conformité avec les standards de sécurité et de droits humains. Par conséquent, une attention particulière doit être portée aux produits et services d'armes non controversées vendus à ces pays, en faisant preuve de jugement et de discernement.
- *Analyse des dossiers* : L'ensemble des dossiers relevant du secteur de la défense fait l'objet d'une analyse individualisée, au cas par cas.

Nous espérons que ces éléments répondront adéquatement aux attentes de la commission. Nous demeurons disponibles pour toute information complémentaire jugée nécessaire à la poursuite de vos travaux.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Marc Bouchard
Vice-président, Gestion des risques de crédit et d'investissement

Vice-présidence, Gestion des risques de crédit et d'investissement
1001, boulevard Robert-Bourassa, Bureau 1000
Montréal (Québec) H3B 4L4
Tél. : 514 876-9377
Télec. : 514 395-8055
Sans frais : 1 866 870-0437

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement.

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1) L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.